

L'an deux mille vingt-six et le vingt-deux du mois de juin à dix-neuf heures trente, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la Présidence de Mme Myriam DARDENNE, Maire.

Présents : Myriam DARDENNE, Michel PALAU, Michèle CLARIMON, Didier DONARD, Catherine PERARNAUD, Anna CABRERA, Gunther CREUTZER, Ulisses DA COSTA MENDES, Sylvie BASTARDIE, Marie DE GROOTE, Benoît ARMEN, Christelle BOULAY, Nicolas VOSS, Maxime DOUARCHE.

Absents excusés : Françoise BOURDIER, Ronan PUY-CAPELLE, Thierry JACCON, Véronique VILLARD, Sylvie BASSEGANA

Absents : /

Procurations : Thierry JACCON à Myriam DARDENNE ; Françoise BOURDIER à Michel PALAU ; Véronique VILLARD à Michèle CLARIMON ; Ronan PUY-CAPELLE à Catherine PERARNAUD.

Secrétaire : Sylvie BASTARDIE

Date de la convocation : 15 juin 2026

Délibération N° 2026/038

OBJET : Tarifs communaux.

Madame le Maire expose qu'il convient de réviser les tarifs communaux

REDEVANCES	ANCIENS TARIFS	NOUVEAUX TARIFS
RODP activité commerciales fixes et sédentaires	0.30€ / m ² / par jour	0.30€ / m ² / par jour
RODP sans autorisation		50 €/ml/jour
SALLE DES FETES	<p>Location salle : 100 € Montescotois 200€ extérieurs</p> <p>Prêt matériel : 2€ les 10 chaises 1€ les fauteuils plastique 2€ la table 15€ Livraison (non obligatoire)</p> <p>Caution : 75€ par table (particuliers) 150€ quel que soit le nombre (associations) 25€ pour chaises ou fauteuils</p>	<p>Location salle : 100 € Montescotois 200€ extérieurs</p> <p>Prêt matériel : 2€ les 10 chaises 1€ les fauteuils plastique 2€ la table 15€ Livraison (non obligatoire)</p> <p>Caution : 75€ par table (particuliers) 150€ quel que soit le nombre (associations) 25€ pour chaises ou fauteuils</p>
SALLE DE MOTRICITE	5€ / heure (particulier ou association hors Montescot)	5€ / heure (particulier ou association hors Montescot)
PHOTOCOPIES	A4 N/B Recto : 0,20€ A4 N/B Recto/Verso : 0,30€ A3 N/B Recto : 0,40€ A3 N/B Recto/Verso : 0,50€	A4 N/B Recto : 0,20€ A4 N/B Recto/Verso : 0,30€ A3 N/B Recto : 0,40€ A3 N/B Recto/Verso : 0,50€
VIDE GRENIERS	3€ / ml	3€ / ml

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, à la majorité de ses membres avec une abstention

Approuve les nouveaux tarifs communaux.

Ainsi fait et délibéré en Mairie les jours mois et an que dessus. Pour Copie Conforme,

Le Maire,
 Myriam DARDENNE




Accusé de réception en préfecture
 066-216601146-20260622-DCM2026038-DE
 Date de télétransmission : 29/06/2026
 Date de réception préfecture : 29/06/2026